



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

## AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné aux personnes intéressées, par la soussignée, greffière-trésorière, que :

Le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 19 janvier 2026, le règlement suivant :

- 342-1-2026, intitulé « **Modifiant le règlement 342-2019 création d'un fonds de roulement** ».

L'objet de ce règlement original numéro 342-2019, intitulé « *Règlement création d'un fonds de roulement* », est d'augmenter de 100 000 \$ supplémentaire le montant du FONDS DE ROULEMENT de la Municipalité de Saint-Didace ;

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site web à [www.saint-didace.com](http://www.saint-didace.com)

Donné à Saint-Didace, ce 26 janvier 2026

Chantale Dufort  
Directrice générale